EAGLE
Eco Activists for Governance and Law Enforcement
Sénégal
Tel : +221 77 375 57 71
https://eagle-senegal.org/
http://www.eagle-enforcement.org/

Rapport d'Activités Décembre 2021

Sommaire

Points principaux 2
1 Investigations 3
2 Opérations 4
3 Légal 5
4 Media 8
5 Management 12
6 Relations extérieures 13
7 Conclusion 14

Points principaux

- Démarches administratives : En Décembre 2021, les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers aux différents projets d'accord de partenariat déposés respectivement auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable, de la Direction Générale de la Police Nationale et de la Direction Générale des Douanes.
- Une opération et une audience se sont tenues ce mois.
- **Le 19 Décembre 2021** vers 11 h à Keur Ayib une opération a été menée par la Direction de la Police de l'Air et des Frontières suite à un contrôle dans un bus de transport en commun quittant Sédhiou pour Dakar. Ce contrôle a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune connu par EAGLE, en flagrant délit de détention et circulation d'un animal vivant conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. EAGLE a été invité pour donner son expertise et appuyer les OPJ dans le cadre de la procédure. A la fin de sa garde à vue, il a été déféré le **21 Décembre 2021** par devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kaolack. Le mis en cause a fait l'objet de deux retours de parquet. Il a été présenté à nouveau au Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Kaolack qui l'a mis en liberté provisoire et son audience fixée le **29 Décembre 2021**.
- **Le 23 Décembre 2021**, la cour d'appel de Ziguinchor a vidé son délibéré dans la cause opposant le Ministère Public et la Direction des Parcs Nationaux contre la Direction des eaux et forêts et Mamady BALDE et autres. La cour a rendu la décision qui suit :

  « En la forme, déclare l'appel recevable.

  Au fond : Infirme le jugement du tribunal d'instance de Kolda ; annule l'ordre de poursuite de la Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols ; annule le procès-verbal de transaction de la Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols ; renvoie les parties à l'audience du 10 Mars 2022 pour évocation au fond ».
- **Le 29 Décembre 2021** le tribunal de grande instance de Kaolack a évoqué la cause opposant le Ministère public et la Direction des Parcs nationaux contre **Aboubakry Mboume LY** connu sous le nom d'**Abou LY**. Le Tribunal de Grande Instance de Kaolack a renvoyé l'affaire pour la comparution de l'avocat du mis à cause au **12 Janvier 2022**.
- La formation de la super volontaire **Leticia BOT** s'est poursuivie au sein des différents départements du projet.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations ayant abouties à l'identification de nouvelles cibles	**10**
Investigations ayant abouti à une opération	**00**
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	**12**

03 missions ont été réalisées à Dakar, Kolda et Tambacounda, **10** enquêtes ont permis l'identification de **12** nouvelles cibles durant le mois de Décembre 2021 au Sénégal. Ces enquêtes portaient sur des espèces intégralement protégées. **00** investigation a abouti à **00 opération** portant sur des espèces intégralement protégées.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	**01**
Nombre de trafiquants arrêtés	**01**
Nombre de trafiquants en fuite	**00**

En Décembre 2021, **01** opération.

- **Le 19 Décembre 2021** vers 11 h à Keur Ayib une opération a été menée par la Direction de la Police de l'Air et des Frontières suite à un contrôle dans un bus de transport en commun quittant Sédhiou pour Dakar. Ce contrôle a permis a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune connu par EAGLE, en flagrant délit de détention et circulation d'un animal vivant conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. EAGLE a été invité pour donner son expertise et appuyer les OPJ dans le cadre de la procédure. A la fin de sa garde à vue, il a été déféré le 21 Décembre 2021 par devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kaolack. Le mis en cause a fait l'objet de deux retours de parquet. Il a été présenté à nouveau au Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Kaolack qui l'a mis en liberté provisoire.

3 Légal

Indicateur

• Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	• 02 (Cour d'Appel de Ziguinchor affaire Mamady BALDE et autres et Tribunal de Grande Instance de Kaolack, affaire Ministère public et Direction des Parcs Nationaux c/ Aboubakry Mboubé LY).
• Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	• 01 (Barou DIALLO à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kédougou).
• Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	• 03 (Appel Mamady BALDE et autres à la cour d'appel de Ziguinchor et affaire Aboubakry Mboubé LY au Tribunal de Grande Instance de Kaolack).
• Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	• 02 (Mamady BALDE et Sadio BIAYE).

02 audiences se sont tenues ce mois-ci à la cour d'appel de Ziguinchor et au Tribunal de Grande Instance de Kaolack. **00** trafiquant en détention provisoire. **01** décision de justice ce Mois-ci. **01** trafiquant purge une peine de prison et **00** trafiquant en fuite.

• Arrestation	• 01
• Audition	• 01
• Gardés à vue	• 01
• Déferrement au parquet	• 01
• Nombre de condamnés	• 00
• Nombre de visite en prison	• 00
• Nombre de condamnés ayant purgé leur peine	• 00
• Nombre de personnes actuellement en prison	• 00
• Nombre jour passé en prison	• 180 jours pour (Barou DIALLO

- Au mois de Décembre 2021, le département juridique a eu à assister à une opération et à suivre une audience au Tribunal de Grande Instance de Kaolack. Par ailleurs le Département Juridique a participé à la poursuite de la formation de la super volontaire.
- Il s'y ajoute également que le Département Juridique a, en plus de cela, mené des actions allant dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues.

Opération :

- **Le 19 Décembre 2021**, vers 11 h à Keur Ayib une opération a été menée par la Direction de la Police de l'Air et des Frontières suite à un contrôle dans un bus de transport en commun quittant Sédhiou pour Dakar. Ce contrôle a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune, Aboubakry Mboubé LY connu par EAGLE, en flagrant délit de détention et circulation d'un animal vivant conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. EAGLE a été invité pour donner son expertise et appuyer les Officiers de Police Judiciaire dans le cadre de la procédure. A la fin de sa garde à vue, Aboubakry Mboubé LY a été déféré le 21 Décembre 2021 devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kaolack. Le mis en cause a fait l'objet de deux retours de parquet. Il a été présenté à nouveau au Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Kaolack qui l'a mis en liberté provisoire.

Son audience a été fixée au Jeudi 29 Décembre 2021.

Audience :

- **Le 23 Décembre 2021**, la Cour d'Appel de Ziguinchor a vidé son délibéré dans la cause opposant le Ministère Public et la Direction des Parcs Nationaux contre la Direction des eaux et forêts et Mamady BALDE et autres.

La cour a rendu la décision qui suit :

« En la forme :

Déclare l'appel recevable.

Au fond :

Infirme le jugement du Tribunal d'Instance de Kolda ;

Annule l'ordre de poursuite de la Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols ;

Annule le procès-verbal de transaction de la Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols ;

Renvoie les parties à l'audience du 10 Mars 2022 pour évocation au fond ».

- **Le 29 Décembre 2021**, l'audience opposant le Ministère Public et les Parcs Nationaux c/ Aboubakry Mboubé LY a été renvoyée au **mercredi 12 Janvier 2021**.

Formation interne :

- Au mois de **Décembre 2021**, la « super volontaire » a eu à faire une formation théorique et pratique dans le département juridique. Elle a eu à étudier le suivi d'audience. Par ailleurs, la « super volontaire » a eu à faire un suivi d'audience avec un juriste au niveau du Tribunal de Grande Instance de Kaolack.
- **Dans le cadre de ses autres compétences, le Département Juridique a procédé :**
- À la déclaration de deux (2) nouveaux salariés au niveau de la caisse de sécurité sociale et à l'IPRES.
- À la poursuite de la formation des juristes, des séances de renforcements de capacités de ses membres en criminalité faunique et technique d'identification et de dissimulation de contrebande ont été organisées pour mettre une mise à niveau.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales **: 45**			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
00	**00**	**34**	**11**

34 pièces internet, **11** pièces presse-papier, **00** pièce radio et **00** pièce télé ont été produites en Décembre 2021.

- **Opération du 19 Décembre 2021 à Keur Ayib**
- **Liens de la presse internet**

1. https://www.dakaractu.com/Criminalite-faunique-a-la-frontiere-senegalo-gambienne-Une-antilope-saisie-des-mains-d-un-presume-trafiquant-a-Keur-Ayib_a212580.html
2. https://www.seneweb.com/news/Societe/criminalite-faunique-a-la-frontiere-sene_n_367155.html
3. http://alifmedias.com/keur-ayib-frontiere-senegalo-gambienne-une-antilope-dans-un-carton/
4. https://news.sen360.sn/actualite/criminalite-faunique-a-la-frontiere-senegalo-gambienne-une-antilope-dans-un-carton-saisie-a-keur-ayib/539333/
5. http://lejournaldedakar.info/criminalite-faunique-une-antilope-dans-un-carton-saisie-a-keur-ayib/#
6. https://thieydakar.net/criminalite-faunique-un-bebe-antilope-dans-un-carton-recupere-a-keur-ayib/
7. https://senego.com/keur-ayib-criminalite-faunique-une-antilope-dans-un-carton-saisie_1363026.html
8. https://www.leral.net/Criminalite-faunique-a-la-frontiere-senegalo-gambienne-Une-antilope-decouverte-et-saisie-dans-un-carton-a-Keur-Ayib_a321742.html
9. https://www.enqueteplus.com/content/trafiquant-d%E2%80%99animaux-prot%C3%A9g%C3%A9s-depuis-15-ans-ly-tombe-avec-une-biche-dans-ses-bagages
10. https://actusen.sn/une-antilope-dans-un-carton-saisie-par-la-police-des-frontieres-de-keur-ayib-le-presume-trafiquant-place-en-garde-a-vue/
11. https://lequotidien.sn/une-antilope-dans-un-carton-saisie-a-keur-ayib-le-presume-trafiquant-risque-gros/
12. https://www.senegal24news.com/securite/senegal-criminalite-faunique-la-police-des-frontieres-de-keur-ayib-paf-saisi-une-antilope-dans-un-carton/
13. https://baobab7.com/criminalite-faunique-un-bebe-antilope-dans-un-carton-recupere-a-keur-ayib/
14. https://senegal7.com/une-antilope-dissimulee-dans-un-carton-a-ete-interceptee-par-la-police-de-keur-ayib/
15. https://emedia.sn/UNE-ANTILOPE-SAISIE-A-LA-FRONTIERE-SENEGALO-GAMBIENNE.html
16. https://tikgalsen.com/?p=3631
17. https://senemedia.com/article-49726-criminalit-faunique-la-frontire-sngalo-gambienne-une-antilope-dans-un-carton-saisie-keur-ayib.html
18. https://sendirect.com/2021/12/23/criminalite-faunique-keur-ayib-un-bebe-antilope-retrouve-dans-un-carton/
19. https://sunugal24.net/criminalite-faunique-un-bebe-antilope-dans-un-carton-recupere-a-keur-ayib/
20. https://www.pulse.sn/news/societe/keur-ayib-un-trafiquant-presume-arrete-avec-une-antilope-dans-un-carton/km11npv
21. https://www.xalimasn.com/criminalite-faunique-keur-ayib-un-bebe-antilope-retrouve-dans-un-carton/
22. https://chrono-actu.com/2021/12/23/criminalite-faunique-a-la-frontiere-senegalo-gambienne-une-antilope-saisie-des-mains-dun-presume-trafiquant-a-keur-ayib/
23. https://www.pressafrik.com/Criminalite-faunique-Une-antilope-saisie-a-la-frontiere-senegalo-gambienne_a242147.html
24. https://www.rewmi.com/une-antilope-dans-un-carton-saisie/
25. https://maderpost.com/une-antilope-saisie-a-la-frontiere-senegalo-gambienne/

26. https://dakarxibar.com/actualites/criminalite-faunique-a-la-frontiere-senegalo-gambienne-une-antilope-saisie-des-mains-dun-presume-trafiquant-a-keur-ayib/
27. https://lerufisquois.info/2021/12/23/une-antilope-dissimulee-dans-un-carton-a-ete-interceptee-par-la-police-de-keur-ayib/
28. https://www.buzzsenegal.com/news/Confessions/decouverte-incroyable-a-la-frontiere-sen_n_67136.html
29. http://lesoleil.sn/criminalite-faunique-une-antilope-dans-un-carton-saisie-a-keur-ayib/
30. https://theworldnews.net/sn-news/criminalite-faunique-a-la-frontiere-senegalo-gambienne-une-antilope-saisie-des-mains-d-un-presume-trafiquant-a-keur-ayib
31. https://infodakarois.com/criminalite-faunique-a-la-frontiere-senegalo-gambienne-une-antilope-saisie-des-mains-dun-presume-trafiquant-a-keur-ayib/
32. https://www.africa-press.net/senegal/toutes-les-actualites/criminalite-faunique-a-la-frontiere-senegalo-gambienne
33. https://klinfos.com/2021/12/23/criminalite-faunique-un-presume-trafiquant-arrete-a-keur-ayib/
34. https://dekkbi.com/?p=47754

- **Quelques exemples de Presse internet :**

ACTUALITES

Une antilope dans un carton, saisie à Keur Ayib : Le présumé trafiquant risque gros

Société

Criminalité faunique à la frontière Sénégalo-Gambienne: Une antilope dans un carton saisie à Keur Ayib

Par seneweb - Seneweb.com | 22 décembre, 2021 à 20:12:17 | Lu 5340 fois | 14 Commentaires

Criminalité faunique à la frontière Sénégalo-Gambienne: Une antilope dans un carton saisie à Keur Ayib

Après les zones de Tambacounda et Kédougou, la cartographie de la criminalité faunique s'est étendue à la frontière Sénégambienne. Et les acteurs de la lutte contre ce trafic de faune sauvage ont suivi cette piste. En effet, ce 19 décembre 2021, lors d'un contrôle rigoureux, la Police des frontières de Keur Ayib (PAF), a flairé une anomalie dans un bus effectuant la liaison Sedhiou – Dakar. C'est ainsi qu'un agent du poste a pu interpeller un présumé trafiquant de faune en flagrant délit de détention et circulation d'un bébé Guib Harnaché, une antilope du Sénégal partiellement protégée par l'article D36 du Code de la Chasse et de la Protection de la Faune sénégalais.

Le présumé trafiquant de faune, qui n'avait jusqu'alors jamais été inquiété par la justice, n'en serait pas pourtant à son premier coup d'essai et s'enrichissait illégalement depuis des années grâce à ce commerce interdit d'animaux sauvages.

- **Quelques exemples de presse papier :**

A CAUSE D'UN CONTENTIEUX DE 170 MILLIARDS F CFA

Locafrique déroute la SAR vers la Cour d'appel de Londres

KEUR AYIB

Une antilope «encartée »

Kritik'

VACCINATION COVID

Le Sénégal à 4%

ISSN 2712-4763 - Numéro 812 - Jeudi 23 Décembre 2021 - Prix : 100 F

Ailleurs, c'est ici !

MISE EN SERVICE DU TER ET PROCHAINEMENT DU BRT

CRIMINALITÉ FAUNIQUE

Une antilope « encartée » à Keur Ayib

La Police des Frontières de Keur Ayib (PAF) a éventé un trafic d'animaux protégés. En effet, ce 19 décembre, les limiers ont arrêté un bus assurant le trajet Sédhiou-Dakar avec à son bord une antilope dans un carton. Le délinquant a été placé en garde à vue en attendant son déferrement au parquet.

« Après les zones de Tambacounda et Kédougou, la cartographie de la criminalité faunique s'est étendue à la frontière sénégambienne. Et les acteurs de la lutte contre ce trafic de faune sauvage ont suivi cette piste ». Il-on dans un communiqué parvenu à Kritik. « En effet, poursuit le texte, ce 19 décembre 2021, lors d'un contrôle rigoureux, la Police des Frontières de Keur Ayib (PAF), a flairé une anomalie dans un bus effectuant la liaison Sedhiou-Dakar ».

« C'est ainsi qu'un agent du poste a pu interpeller un présumé trafiquant de faune en flagrant délit de détention et circulation d'un bébé Guib Harnaché, une antilope du Sénégal partiellement protégée par l'article D36 du Code de la Chasse et de la Protection de la Faune sénégalais ». Ainsi, « le présumé trafiquant de faune, qui n'avait jusqu'alors jamais été inquiété par la justice, n'en serait pas pourtant à son premier coup d'essai et s'enrichissait illégalement depuis des années grâce à ce commerce interdit d'animaux sauvages ».

Il a été constaté, le mis en cause a été « placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête ». « Et si les faits qui lui sont reprochés étaient avérés, il risquerait une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an et d'une amende jusqu'à 1'200.000 F CFA, selon l'article L32 du Code de la Chasse et de la Protection de la Faune. Car, nul ne peut posséder, circuler ou commercialiser des animaux sauvages au Sénégal sans se référer et se soumettre aux lois de protection de la faune ».

Selon toujours le texte, « la malheureuse très jeune antilope serait capturée en Casamance après l'abattage de sa mère ». « Lors de sa découverte dans le carton, elle avait du mal à se lever tant le contenant dans lequel elle était habilement dissimulée était petit. Son état de santé est bon et elle a immédiatement été prise en charge par les services de la Direction des Parcs Nationaux, avec l'appui du projet Eagle Sénégal ».

« Entre 2020 et 2021, les opérations menées par les Ministères de l'Environnement et la Direction Générale de la Police, en collaboration avec le Projet Eagle Sénégal, auront mené à la saisie de 134 animaux vivants et 58 animaux sauvages morts, sans compter plus de 20 kilos d'ivoire, 48 griffes de léopards et 31 dents d'hippopotame. Rappelons que la criminalité faunique entraîne dans son sillage une déstabilisation économique et sécuritaire », conclut le texte.

Modou Ndiaye

Ailleurs, c'est ici ! Jeudi 23 Décembre 2021 3

CRIMINALITÉ FAUNIQUE À LA FRONTIÈRE SÉNÉGALO-GAMBIENNE

Une antilope dans un carton saisie à Keur Ayib

Après les zones de Tambacounda et Kédougou, la cartographie de la criminalité faunique s'est étendue à la frontière Sénégambienne. Et les acteurs de la lutte contre ce trafic de faune sauvage ont suivi cette piste. En effet, ce 19 décembre 2021, lors d'un contrôle rigoureux, la Police des frontières de Keur Ayib (PAF), a flairé une anomalie dans un bus effectuant la liaison Sedhiou – Dakar. C'est ainsi qu'un agent du poste a pu interpeller un présumé trafiquant de faune en flagrant délit de détention et circulation d'un bébé Guib Harnaché, une antilope du Sénégal partiellement protégée par l'article D36 du Code de la Chasse et de la Protection de la Faune sénégalais. Le présumé trafiquant de faune, qui n'avait jusqu'alors jamais été inquiété par la justice, n'en serait pas pourtant à son premier coup d'essai et s'enrichissait illégalement depuis des années grâce à ce commerce interdit d'animaux sauvages.

Il a été placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête. Et si les faits qui lui sont reprochés étaient avérés, il risquerait une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an et d'une amende jusqu'à 1.200.000 FCFA, selon l'article L32 du Code de la Chasse et de la Protection de la Faune. Car nul ne peut posséder, circuler ou commercialiser des animaux sauvages au Sénégal sans se référer et se soumettre aux lois de protection de la faune. La malheureuse très jeune antilope serait capturée en Casamance après l'abattage de sa mère. Lors de sa découverte dans le carton, elle avait du mal à se lever tant le contenant dans lequel elle était habilement dissimulée était petit. Son état de santé est bon et elle a immédiatement été prise en charge par les services de la Direction dét- Parcs Nationaux, avec l'appui du projet Eagle Sénégal.

Entre 2020 et 2021, les opérations menées par les Ministères de l'Environnement et la Direction Générale de la Police, en collaboration avec le Projet Eagle Sénégal, auront mené à la saisie de 134 animaux vivants et 58 animaux sauvages morts, sans compter plus de 20 kilos d'ivoire, 48 griffes de léopards et 31 dents d'hippopotame. Rappelons que la criminalité faunique entraîne dans son sillage une déstabilisation économique et sécuritaire.

L'ÉVIDENCE Quotidien d'informations générales N° 1463 du Jeudi 23

P5

CRIMINALITE FAUNIQUE

RBWMJ

Une antilope dans un carton saisie à Keur Ayib

Après les zones de Tambacounda et Kédougou, la cartographie de la criminalité faunique s'est étendue à la frontière sénégambienne.

Ce 19 décembre 2021, lors d'un contrôle rigoureux, la Police des Frontières de Keur Ayib (PAF), a flairé une anomalie dans un bus effectuant la liaison Sedhiou – Dakar. C'est ainsi qu'un agent du poste a pu interpeller un présumé trafiquant de faune en flagrant délit de détention et circulation d'un bébé Guib Harnaché, une antilope du Sénégal partiellement protégée par l'article D36 du Code de la Chasse et de la Protection de la Faune sénégalaise.

Le présumé trafiquant de faune, qui n'avait jusqu'alors jamais été inquiété par la justice, n'en serait pas pourtant à son coup d'essai et s'enrichissait illégalement depuis des années grâce à ce commerce interdit d'animaux sauvages.

Il a été placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête. Et si les faits qui lui sont reprochés étaient avérés, il risquerait une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an et d'une amende jusqu'à 1.200.000 FCFA, selon l'article L32 du Code de la Chasse et de la Protection de la Faune. Car nul ne peut posséder, circuler ou commercialiser des animaux sauvages au Sénégal sans se référer et se soumettre aux lois de protection de la Faune.

La malheureuse très jeune antilope serait capturée en Casamance, après l'abattage de sa mère. Lors de sa découverte dans le carton, elle avait du mal à se lever, tant le contenant dans lequel elle était habilement dissimulée était petit. Son état de santé est bon et elle a immédiatement été prise en charge par les services de la Direction des Parcs Nationaux, avec l'appui du projet Eagle Sénégal. Entre 2020 et 2021, les opérations menées par les Ministères de l'Environnement et la Direction Générale de la Police, en collaboration avec le Projet Eagle Sénégal, auront mené à la saisie de 134 animaux vivants et 58 animaux sauvages morts, sans compter plus de 20 kilos d'ivoire, 48 griffes de léopards et 31 dents d'hippopotame. Rappelons que la criminalité faunique entraîne dans son sillage une déstabilisation économique et sécuritaire.

M. BA

3

23 decembre 2021

- **Site Web et médias sociaux**

  Le Département média a fait la mise à jour des contenus du site web et des médias sociaux concernant la criminalité faunique. Une veille médiatique a également été lancée.

- **Renforcement de capacité**

  Dans le cadre du renforcement de compétences, le Département média a veillé à la relecture du manuel de procédures et a effectuée des recherches sur le braconnage en Afrique.

- **Team Building**

  Un team building a été organisé le jeudi 23 décembre pour fêter Noël, moment de partage et de convivialité.

- **Consommables et Stock**

  Le département média a procédé à l'achat de deux ventilateurs et deux sacs (ordinateur) pour le département comptabilité et le département juridique.

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	00
Nombre de media en test	01
Nombre d'enquêteur en test	00
Nombre de comptable en test	00
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc…)	00
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	01

- Démarches administratives : En Décembre 2021, les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers aux différents projets d'accord de partenariat déposés respectivement auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable, de la Direction Générale de la Police Nationale et de la Direction Générale des Douanes.
- Une opération et une audience se sont tenues ce mois.
- **Le 19 Décembre 2021** vers 11 h à Keur Ayib une opération a été menée par la Direction de la Police de l'Air et des Frontières suite à un contrôle dans un bus de transport en commun quittant Sédhiou pour Dakar. Ce contrôle a permis a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune connu par EAGLE, en flagrant délit de détention et circulation d'un animal vivant conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. EAGLE a été invité pour donner son expertise et appuyer les OPJ dans le cadre de la procédure. A la fin de sa garde à vue, il a été déféré **le 21 Décembre 2021** par devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kaolack. Le mis en cause a fait l'objet de deux retours de parquet. Il a été présenté à nouveau au Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Kaolack qui l'a mis en liberté provisoire et son audience fixée **le 29 Décembre 2021.**

- **Le 23 Décembre 2021**, la cour d'appel de Ziguinchor a vidé son délibéré dans la cause opposant le Ministère Public et la Direction des Parcs Nationaux contre la Direction des eaux et forêts et Mamady BALDE et autres. La cour a rendu la décision qui suit :

  « En la forme, déclare l'appel recevable.

  Au fond : Infirme le jugement du tribunal d'instance de Kolda ; annule l'ordre de poursuite de la Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols ; annule le procès-verbal de

transaction de la Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols ; renvoie les parties à l'audience du 10 Mars 2022 pour évocation au fond ».

- Le 29 Décembre 2021 le tribunal de grande instance de Kaolack a évoqué la cause opposant le Ministère public et la Direction des Parcs nationaux contre Aboubakry Mboume LY connu sous le nom d'Abou LY. Le Tribunal de Grande Instance de Kaolack a renvoyé l'affaire pour la comparution de l'avocat du mis à cause au 12 Janvier 2022.
- La formation de la super volontaire Leticia BOT s'est poursuivie au sein des différents départements du projet.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		**06**		
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour	Visio conférence
00	**01**	**00**	**04**	**01**

En Décembre 2021, **06** rencontres.

EAGLE Sénégal a eu à faire des rencontres dans le cadre de ses accords de collaboration et des opérations avec :

1. Le Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel de Kaolack
2. Le Substitut du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Kaolack
3. Le Chef de la Police Judiciaire
4. Commissaire Spécial de l'air et des Frontières de Keur Ayib
5. Le Chef de la Brigade Anti Criminalité du Commissariat Central de Dakar
6. US Forestry

7 Conclusion

Bien que le mois de Décembre ait été stable, la collaboration avec les autorités a tout de même porté ses fruits avec une intervention de l'ONG EAGLE SENEGAL lors d'une opération de la DPAF.
Les investigations ont également connu une relance même si l'équipe est en nombre réduite.
Sur le plan administratif, les démarches se poursuivent toujours avec de nouveaux collaborateurs.
EAGLE SENEGAL poursuit la formation de la « super volontaire » ce mois-ci.
EAGLE SENEGAL entend reprendre le rythme des opérations enclenchées en début d'année.